

Le seul syndicat favorable aux annonces du premier ministre faites le 11 décembre est le syndicat des patrons : le MEDEF.

Tous les syndicats de salarié.e-s appellent maintenant à se mobiliser mardi 17 décembre.

A partir de 2027, l'âge de départ à la retraite sans décote sera 64 ans

Aujourd'hui cet âge de départ est fixé à 62 ans, il était de 60 ans en 2003.

Dès **janvier 2022**, l'âge de départ sera de 62 ans et 4 mois puis repoussé progressivement jusqu'à 64 ans en 2027. Tu pourrais partir à 62 ans, mais la décote sera de 10%.

Etudiant.e.s, salarié.es né.es après le 1^{er} janvier 1975, vous devrez partir à 69 ans ou 70 ans pour conserver une retraite plus ou moins (plutôt moins) équivalente à celle d'aujourd'hui.

Avec le système par point, ta retraite sera calculée de la manière suivante :

$$\text{Pension} = \text{Salaire Moyen} * 0,2531 * 43 * 0,055 \text{ soit } 60\% \text{ du salaire moyen.}$$

25,31% sera le taux de la cotisation retraite (part salarié + part employeur)

43 ans est le nombre d'années de cotisation

5,5% est le taux de rendement. Il est calculé de la manière suivante :

L'estimation de la durée de vie à la retraite est de 18 ans. Pour garder le système à l'équilibre, 100% des sommes cotisées durant tes 43 années de travail devront couvrir ta retraite durant ces 18 ans. Ce qui donne un taux de rendement de $100/18 = 5,5$.

Par conséquent si l'espérance de vie augmente, il faudra baisser ce taux et/ou augmenter l'âge de départ

Attention, le salaire moyen de 43 années de travail est estimé à 80% de ton meilleur salaire qui est celui des 6 derniers mois pour un fonctionnaire.

Ta pension sera donc de : $0,8 * 0,6$ du meilleur salaire **soit 48% de ce salaire**.

Pour partir avec 75% comme aujourd'hui, tu ne devras pas partir à la retraite avant 69 ou 70 ans voire 71 ans, pour tenir compte de la surcote de 5% par année supplémentaire. 80% n'est qu'une approximation, pour certains, le salaire moyen n'est que 70% ou 75% du meilleur salaire.

Tu trouveras dans les pages suivantes des simulations concernant les salariés de Sorbonne Université et du CNRS tenant compte des socles des primes.

Les retraites : un enjeu de société pour les salariés et les étudiants

Le système par répartition a été mis en place à la Libération en appliquant le programme du Conseil National de la Résistance. Et cela marche, la France est le pays qui compte encore le moins de retraités pauvres.

La Sécurité Sociale est basée sur le principe de **chacun cotise selon ses moyens, et reçoit selon ses besoins**.

- Pour la maladie, on ne regarde pas ta carte bancaire pour te soigner mais la carte vitale.
- Pour tes droits à la retraite, on compte les trimestres cotisés (1 mois travaillé au SMIC valide un trimestre) mais pas le montant de ta cotisation comme cela serait le cas avec la retraite par point.

Aujourd'hui, notre Sécurité Sociale est attaquée comme jamais.

Pas un cours, pas un service ne doit fonctionner mardi 17 décembre : Grève

Les syndicats CGT de Sorbonne Université et du CNRS/INSERM t'appellent à refuser d'être matraqué, à refuser que tes enfants, la jeunesse subissent ce recul inimaginable.

Quasi tout le monde du travail rejette cette casse de notre système de retraite. Pour gagner et nous devons gagner, il faut bloquer l'Université par la grève.

Réunissons-nous lundi 16 décembre à 12h30 en Assemblée Générale sur les différents campus.

Partons ensemble mardi 17 décembre à la grande manifestation parisienne. **Nous pouvons gagner si nous sommes unis. En Belgique en 2017, un projet de système par point a été abandonné grâce à la mobilisation populaire.**

Le but de Macron et du MEDEF

- Nous devrions cotiser « volontairement » 300 à 400 euros par mois sur des plans épargnes retraites pour faire face à la baisse des pensions. Cela représentera une masse monétaire considérable pour les marchés financiers, pour la bourse : c'est la revendication du MEDEF.
- Avec la diminution des pensions, il s'agit à terme de basculer complètement sur un système par capitalisation, tel que le réclament les assurances privées. Des fonds de pension, tels que le très puissant « BlackRock » (voir le documentaire d'ARTE « le monstre de Wall Street ») ont déjà fait parvenir à Emmanuel Macron des recommandations afin de tirer le meilleur profit d'une réforme du système de retraite.
- En 2017, grâce au système par répartition, 314 Milliards de cotisation ont servi directement à payer les retraites sans passer par les marchés financiers, échappant aux fonds de pension.

Des solutions existent

Pour faire face à l'augmentation du nombre de retraités en assurant des bonnes pensions, sans pénaliser les jeunes salariés, des solutions existent :

- la productivité du travail croît (double en 30 ans), augmenter les salaires de 3,5% dégagerait automatiquement 6,5 milliards d'euros de cotisation pour les retraites,
- l'augmentation du point d'indice des agents de la fonction publique augmenterait les cotisations
- l'égalité salariale Femme Homme : 5,5 milliards de cotisations supplémentaires par ce rattrape des salaires (estimation de la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse)
- annuler les baisses de cotisation patronales : 20 milliards
- instaurer un malus sur les emplois précaires, faire cotiser les plateformes qui exploitent les « auto entrepreneurs » : 10 Milliards
- faire contribuer les revenus financiers des entreprises à un taux équivalent aux cotisations sociales sur les salaires : 30 Milliards

Nous revendiquons

- la validation de 3 années d'études de formation initiale, de recherche d'un premier emploi,
- le droit de travailler jusqu'à l'âge de la retraite : moins d'un salarié sur deux est en emploi à partir de 55 ans,
- le départ à taux plein des pensions à 60 ans,
- le calcul de la pension sur les 10 meilleures années pour les salariés du privé, l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires,
- la reconnaissance de la pénibilité au travail avec un droit au départ anticipé à 55 ans voire à 50 ans pour les métiers les plus pénibles.

Arnaque sur le minimum pension

Le gouvernement annonce une pension minimum de 1 000 euros net soit 85% du SMIC pour le 1^{er} janvier 2022.

Cet engagement était dans la loi de 2003. La ministre Agnès Buzyn avait annoncé cette mesure pour 2020. Ce minimum s'élève aujourd'hui à 974 euros pour les salariés du privé et à **1 170,82 euros** pour les fonctionnaires ayant une carrière complète.

La CGT revendique que le minimum des pensions soit le SMIC.

Empêchons Macron de casser notre système de retraites

Simulation de la pension avec les primes de Sorbonne Université pour 43 ans de carrière, montants bruts

Corps et grade	Pension Actuelle (malgré les reculs)	Pension si réforme Macron	Perte mensuelle		Exemples de carrières de collègues
			en euro	en %	
Adjointe Technique Adjointe administrative magasinier	1 683 €	1 078 €	605 €	36%	<ul style="list-style-type: none"> • adjointe pendant 15 ans • puis adjointe principale 2^{ème} classe pendant 13 ans • puis adjointe principale 1^{ère} classe pendant 15 ans
Technicien SASU Bibliothécaire adjoint	2 129 €	1 520 €	609 €	29%	<ul style="list-style-type: none"> • en classe normale pendant 12 ans • puis en classe supérieure pendant 10 ans • puis en classe exceptionnelle pendant 20 ans
Assistante ingénieure	2 278 €	1 784	494 €	22%	<ul style="list-style-type: none"> • assistante Ingénieure pendant 43 ans
Ingénieur d'études	2 966 €	2 103	863 €	29%	<ul style="list-style-type: none"> • en classe normale pendant 18 ans • puis en hors classe pendant 25 ans
Attachée Bibliothécaire	2 883 €	1 992 €	891 €	31%	<ul style="list-style-type: none"> • attachée ou Bibliothécaire pendant 31 ans • puis attachée principale ou Bibliothécaire principale pendant 12 ans
Ingénieur d'études puis ingénieur de recherche	2 952€	2 238 €	714 €	24%	<ul style="list-style-type: none"> • ingénieure d'études classe normale pendant 10 ans • puis ingénieure de recherche 2^{ème} classe pendant 17 ans et 6 mois • puis ingénieure de Recherche 1^{ère} classe pendant 15 ans et 6 mois
Ingénieur de recherche	3 013 €	2 325 €	687 €	23 %	<ul style="list-style-type: none"> • contrat doctoral pendant 3 ans • puis ingénieur de recherche 2^{ème} classe pendant 21 ans • puis ingénieur de recherche 1^{ère} classe pendant 19 ans
Maitre de conférences	3 440 €	2 150 €	1 290 €	38 %	<ul style="list-style-type: none"> • Début de doctorat à 23 ans • 4 ans de post-doc • à 30 ans, maitre de conférences classe normale durant 16 ans et 6 mois • puis maitre de conférences hors classe pendant 11 ans • puis maitre de conférences hors échelle pendant 10 ans et 6 mois

Cette simulation ne tient pas compte du passage progressif de l'âge de départ à la retraite à 64 ans à partir de 2022. Cette nouvelle condition aggravera le montant de la pension avec une décote/malus pour ceux qui partiraient à 62 ans.

La recherche publique ne doit pas devenir la loi de jungle !

« Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire, ... oui inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne qui encourage les scientifiques, équipes laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies ». Par ses propos tenus le 26 novembre à l'occasion des 80 ans du CNRS, le PDG de l'organisme, résumait très bien la philosophie de la politique du gouvernement. Et pour enfoncer le clou, il déclarait le lendemain au « Téléphone sonne » de France Inter « Il faut accepter que la recherche soit une activité élitiste, où y'a pas de la place pour tout le monde ». Ainsi, le PDG du CNRS assume la mise en œuvre d'une politique inégalitaire.

Un non-sens scientifique

Pour ce faire, il n'hésite pas à se réclamer de Darwin. C'est une faute impardonnable pour celui qui dirige le premier organisme de recherche publique français. Tout d'abord les exemples démontrant que la sélection naturelle n'est pas un processus d'optimisation collective sont nombreux en biologie. Sélectionner les individus les plus aptes à survivre peut, à long terme, conduire à l'extinction de populations entières.

Darwin a abordé la question des sociétés humaines dans « La Filiation de l'homme ». Dans cet ouvrage, il expliquait que la civilisation s'était fondée sur le renversement progressif et le dépérissement de l'ancienne loi de la sélection naturelle. En prétendant appliquer les idées de Darwin à la recherche, le PDG du CNRS s'inscrit au contraire dans la veine anti-scientifique du « darwinisme social », utilisé dès le 19^e siècle pour justifier le libéralisme et les inégalités qu'il engendre.

Dans une tribune libre (journal *Le Monde* 6 décembre) un collectif de scientifiques rétorquait au PDG du CNRS que la conduite de la politique actuelle de la science avait plus de points communs avec la conduite du Titanic qu'avec la sélection naturelle.

La loi de programmation pour la recherche va exacerber la concurrence

Les propos d'A. Petit concernent la loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR), actuellement en préparation. Des groupes de travail, auxquels il a participé, ont rendu leurs préconisations et force est de constater qu'elles vont dans le sens des déclarations du PDG du CNRS. Citons entre autres :

- L'aggravation de la précarité pour les jeunes collègues avec la mise en place de postes de chercheurs en contrat de mission (qui sont en fait des CDD valables pour la durée d'un projet) de 6 ans maximum et de postes de « tenure-track » suivant le modèle anglo-saxon qui sont des CDD de 5 ou 6 ans, période de mise à l'épreuve avant un éventuel recrutement.
- Pas une seule création de poste pour compenser les 9000 postes supprimés depuis 2005.
- Toujours plus de poids aux appels à projet et toujours moins aux crédits récurrents pour les laboratoires.
- La disparition de la référence aux 192 heures annuelles d'enseignement pour les enseignants-chercheurs en laissant la liberté aux UFR de gérer le service des personnels selon les besoins. C'est donc le retour de la modulation de service tant combattue en 2009 !
- Une revalorisation des rémunérations uniquement par des primes modulables selon des critères de performance. Ces primes pourraient être fonction de l'évaluation du laboratoire d'appartenance par le HCERES.

La recherche n'est pas faite par des élites, elle est le fruit d'un travail collectif de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens, d'administratifs. C'est le développement des emplois stables sur statut de toutes les catégories de personnels, et l'augmentation conséquente des financements récurrents, qui empêcheront la recherche publique française de sombrer. C'est aux personnels de la recherche de l'imposer

**Pour mettre un terme à cette politique
Pour défendre nos retraites, nos statuts et une recherche publique de qualité**

Soyons nombreux en grève et en manifestation mardi 17 décembre

Signer la pétition Recherche : https://www.petitions.fr/recherche_non_a_une_loi_inegalitaire